



ORGANE
DE L'ASSOCIATION
DES BÉARNAIS ET PAYS DE SOULE
DES COMBATTANTS
PRISONNIERS DE GUERRE,
COMBATTANTS D'A.F.N.
ET DE V.E.C.

UNITS TOUSTEM

ATCHIKI



EDITION DU BÉARN - PAYS DE SOULE

8, rue Nogué
64000 PAU - Tél. 05 59 30 83 21

Juillet
2019
n°399



Le mot de la Présidente

Après l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est déroulée à SEVIGNACQ le 30 mars 2019, où furent élus les membres du Comité Directeur pour l'année 2019/2020, suivie du Rassemblement à OLORON SAINTE MARIE et LE-DEUX le 18 mai 2019 des **ACPG-CATM-TOE-OPEX et Veuves « Haut Béarn et Pays de Soule »** il restait à ce Comité à élire le bureau.

Elue Présidente, le 1er juin 2019, à LAROIN lors de la réunion du Comité Directeur. Je suis heureuse, et très touchée, d'être la successeuse de Monsieur Jacques CAILLABET, Président Départemental depuis le 5 avril 2002 (17 ans).

Mon prédécesseur remerciait les ACPG d'avoir incorporé les TOE-CATM et aujourd'hui ils ont su incorporer les OPEX au sein de leur Association qui est devenu également la nôtre.

Le Bureau et moi-même allons nous montrer digne de votre confiance.

Nous souhaitons développer notre visibilité avec le moyen « Internet » afin de renforcer le recrutement, en s'adressant particulièrement aux Opérations Extérieures, sans oublier les Combattants Algérie Tunisie Maroc 1962/1964.

Nous allons continuer les actions sociales.

La création d'un site va voir le jour.

Nous devons rester solidaires, être à l'écoute de tous. Nous comptons sur votre aide.

SOMMAIRE

p2/ Dates

Christine SOULE-CHANDELLE

Un tournant à l'AD

p3/ M. Jacques Caillabet

p4/5/6 Compte rendu

du Comité Directeur

p7/Carnet

p8/9 La vie de nos sections

p10/PMI et Pensions

Carte du Combattant

p11/Algérie : SOUK-ARHAS

p12/ Souvenir du "petit Peyrou"

Être jeune

Units Toustem Atchiki
Béarn et Pays de Soule
Décembre 2018 n°398
ISSN n°2272-3854
Revue Semestrielle des Anciens Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants
Algérie - Tunisie - Maroc TOE - Me et Veuves

Directeur de la publication :
Jacques Caillabet
Administration - Rédaction :
8 rue Nogué 64000 Pau
Tél : 05 59 30 63 21 - Fax : 05 59 14 90 40
Merci d'envoyer vos prochains articles
à Bernard LASCURETTES
sur bernard.lascurettes@hotmail.fr

Réalisation maquette - Impression :
Imprimerie Moderne - Pau 05 53 132 132

ÉDITO

ACTIVITÉS 2020

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
Janvier à GARLIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Fin Mars début Avril à THEZE

RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL
à NAY

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
Juin à PAU Ville

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
Septembre à ARZACO

JOURNÉE DE L'AMITIÉ ET DES PORTE-DRAPEAUX
à OLORON SAINTE MARIE

Christine SOULE-CHANDELLE

- Militaire de carrière
- Adhérente à l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre – Combattants Algérie Tunisie Maroc – Théâtres Opérations Extérieures – Opérations Extérieures et Veuves du Haut Béarn et Pays de Soule :

- Secrétaire Générale Départementale Pau
- Vice-présidente départementale
- Présidente section Oloron Sainte Marie
- Membre du comité directeur

Médaille Mérite Fédérale - Médaille Fidélité

- Adhérente à l'Association mémorielle Le Souvenir Français
- Vice-présidente Comité Oloron sainte marie

Diplôme d'honneur - Diplôme médaille Bronze -
Diplôme médaille argent

- Porte-Drapeau

Diplôme d'Honneur Porte-Drapeau avec insigne 10 ans

- Membres de plusieurs associations

Un tournant à l'AD. ACPG-CATM TOE-OPEX et VEUVES



Après l'Assemblée Générale statutaire, où avait eu lieu l'élection des membres du conseil d'administration, le Comité Directeur s'est réuni ce samedi 1^{er} Juin à Laroin, présidé pour la dernière fois, par Jacques Caillabet qui a pris la décision de se mettre en retrait depuis son élection en 2002. M. Jean François Vergez, Directeur de l'ONAC, a tenu à souligner les rapports de qualité entretenus depuis cette date avec ses services. Il revient désormais à Jacques Caillabet d'être le Président d'Honneur d'un Comité Directeur à ossature OPEX suivant ;

Présidente : Christine Soule-Chandelle

Secrétaire : Cyrille Vandebosch

Trésorier : Didier Hertoux

Communication : Francis Boulier

Les diverses commissions constituées, vient l'heure des cadeaux. Le premier, après un décorticage minutieux, s'avère être un bâton de marche personnalisé, un autre apparemment volumineux contient des catalogues de voyages que le sésame du dernier permettra de concrétiser pour la destination choisie avec Lucette, son épouse, qui a reçu un magnifique bouquet.

MONSIEUR JACQUES CAILLABET

Monsieur Jacques CAILLABET a :

- 28 ans de carrière militaire

- 14 ans de carrière civile

Et des activités bénévoles.

Activités bénévoles au sein des Associations d'Anciens Combattants

ACPG-CATM-TOE et veuves de Guerre

17 ans de présidence de l'Association, depuis 2002.

Président d'une section cantonale depuis 24 ans.

Adhérent depuis 1981.

Vice-Président de la section de PONTACQ de 1981 à 1989 (150 adhérents) puis Président de 1989 à 1995(140 adhérents)

Membre du Comité directeur de l'Association départementale depuis 1996

Président-délégué de l'Association départementale de 1999 à 2002 (2400 adhérents)

Secrétaire général de l'Association départementale en 2001-2002 (2400 adhérents)

Membre titulaire de la Région Aquitaine au Comité fédéral de la Fédération Nationale depuis 2005.

Président de l'Association départementale depuis 2002(2300 adhérents)

Président de l'UDAC (Union départementale des Associations d'Anciens Combattants des P.A.) durant 4 années. Actuellement Vice-Président délégué.

Président du Comité d'entente des associations d'anciens combattants de la ville de PAU.

Office National des Anciens Combattants – Victimes de Guerre

Membre de la Commission Solidarité depuis 2002.

Mémorial d'AFRIQUE du NORD

Administrateur et vice-président depuis la création en 1998 ;

Président en 2002 2003 puis de 2008 à 2012

Membres de plusieurs associations, il tient également des postes à responsabilité.

Monsieur Jacques CAILLABET a pris et assuré successivement différentes responsabilités au sein du monde Combattant et autre.

Omniprésent au bureau de l'Association Départemental des ACPG-CATM-TOE-OPEX et Veuves « Béarn et Pays de Soule » afin d'en assurer le bon fonctionnement.

A présidé les réunions du Comité Directeur. A assisté aux différentes Assemblées Générales des sections locales qui l'invitaient selon ses possibilités.

Actuellement Président de la section PAU Ville.

Il a su être à l'écoute de tous nos adhérents.

Merci Monsieur CAILLABET pour avoir œuvré 17 ans au sein des ACPG-CATM-TOE-OPEX et Veuves.

Elu Président d'Honneur



cofim
CONSEIL FINANCIER
IMMOBILIER

Des conseillers
à vos côtés
sur Pau et le Béarn

www.cofim-immobilier.com

SARL DU PRE VERT
Production horticole
Route du bas de St Faust
64110 LAROIN
Tel : 05 59 83 04 54
Fax : 05 59 83 02 90



HORTICULTEUR PAYSAGISTE
OLIVIERS, FRUITIERS, FLEURS, COUPES
ÉPICERIE PRODUITS REGIONAUX,
POTS...



Le Tire-Bouchon
05 59 39 57 13

**RAPPEL POUR
LE DEUXIÈME
SEMESTRE 2019 :**



- Comité Directeur en septembre à LEMBEYE, pas de date connue
- Journée de l'Amitié et des Porte-Drapeaux à GARLIN : samedi 5 octobre 2019

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DE LARAIN DU 1^{er} JUIN 2019

Le Comité Directeur s'est réuni à la mairie de LARAIN, le samedi 1^{er} juin 2019. 18 membres du comité directeur étaient présents sur 20, dont 1 pouvoir. 16 présidents de section présents.

Absent : 2 (Monsieur Claude DUFRECHOU, Monsieur Bruno SAUVIAT)

Au total 50 personnes assistaient à la séance de travail.

ACCUEIL OUVERTURE DES TRAVAUX

La section de LARAIN a accueilli les membres du Comité Directeur à la mairie de LARAIN. Le Président de section, Monsieur Jean LABORDE, nous souhaite la bienvenue. Il nous fait savoir que Monsieur le Maire ne sera pas présent mais ce dernier tenait à nous remercier d'avoir choisi son village et nous souhaiter la bienvenue.

Le Président Départemental, Monsieur Jacques CAILLABET, souhaite la bienvenue à tous et remercie la section de LARAIN.

Il fit observer une minute de silence pour tous nos disparus depuis le dernier Comité Directeur. Et une pensée à tous ceux qui ne peuvent nous suivre, ainsi qu'à tous nos soldats.

APPROBATION DU COMITE DIRECTEUR DE BEUSTE (SECTION NAY)

Pas de lecture.

Aucune remarque et conformément à l'ordre du jour le compte rendu du Comité Directeur de BEUSTE (section NAY) est **Approuvé à l'unanimité**.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE ANNUELLE DE SEVIGNACQ

La Secrétaire Générale fit lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de SEVIGNACQ du 30 mars 2019.

Aucune remarque et conformément à l'ordre du jour, le compte rendu de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de SEVIGNACQ est **Approuvé à l'unanimité**

BUREAU DE VOTE

Le Président Départemental demande des volontaires pour une mise en place du bureau de vote en cas d'élection à bulletin secret :

- Président :
Monsieur Cyrille VANDENBOSSCHE
- Assesseurs :
Monsieur Jean BRANLE
Monsieur Bernard LASCURETTES

COMPTE RENDU DES ACTIVITES

Le Trésorier Général fit lecture des différentes activités suite au dernier Comité Directeur.

COMPTE RENDU FINAN- CIER

Le Trésorier Général Départemental, Monsieur Didier HERTOUX, fit lecture de la situation financière en date du 1er juin 2019.

- Compte bancaire courant :
10 196.43
- Livret : 57 906.14

A venir : Paiement du repas concernant le Rassemblement du 18 mai 2019 au traiteur

Paiement cotisations à la Fédération.

Suite au départ du Président Départemental, le trésorier fait remarquer que ce dernier a eu une gestion rigoureuse tout au long de sa présidence. En 2002, lors de sa première année l'Association Départementale, les finances - 11000 €. Ce jour en 2019 + 60000 €. Merci à vous Monsieur le Président.

Le Général BAUD prend la parole et demande la somme versée par adhérent à la Fédération.

Réponse de Monsieur HERTOUX : 3,20 € par adhérents.

Aucune remarque. Le Président Départemental remercie le Trésorier.

RASSEMBLEMENT DEPAR- TEMENTAL ANNUEL

Le Rassemblement Départemental Annuel s'est tenu à l'Espace Jéliotte à OLORON SAINTE MARIE, pour le meeting.

La cérémonie religieuse et la cérémonie au Monument aux Morts se sont tenues au village de LEDEUIX. Suivi d'un vin d'honneur, à l'annexe de l'école primaire de LEDEUIX,

offert par la section de OLORON SAINTE MARIE.

Suivi d'un banquet à la salle polyvalente de LEDEUIX

Dans l'ensemble, les participants ont été satisfaits. L'animatrice fut très appréciée.

Le Président Départemental remercie la section de OLORON SAINTE MARIE.

Il fait remarquer qu'à l'Assemblée Générale Statutaire, il a été voté que le Rassemblement continu tous les ans, je pense que le nouveau bureau devra remettre en question vu le nombre de participants.

INVESTISSEMENTS

Suite au vote du Comité Directeur, l'Association Départementale s'est dotée :

- D'un portable : 900 €
- D'une imprimante A3 - A4 : 300€

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur Denis CAZALAA-ARRIBES remplace Monsieur COUSIN au poste de Porte-Drapeau Départemental. Nous remercions vivement Monsieur COUSIN pour son dévouement.

Monsieur Didier HERTOUX nous présente le futur site créé par Monsieur Francis BOULIER, section Garlin. Tout ce travail est effectué bénévolement. Ce site est important pour le recrutement et pour se faire connaître.

Le Président Départemental remercie monsieur Francis BOULIER.



Josiane et Didier Cottet
29, avenue Georges Messier - 64400 BIDOS
Tél. : 05 59 39 06 72 - Fax : 05 59 36 19 55
E-mail : laciboulette2@wanadoo.fr

ELECTION BUREAU

Le Président Départemental sortant, Monsieur Jacques CAILLABET, demande à l'ensemble des participants s'il y a un volontaire pour prendre la présidence, aucune réponse. Il demande aux membres du bureau présents. Madame Christine SOULE-CHANDELLE, Secrétaire Générale se présente.

Elue à l'unanimité

COMPOSITION DU BUREAU 2018/2019

PRÉSIDENT D'HONNEUR M. Jacques CAILLABET PAU Ville	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DÉPARTEMENTAL M. Cyrille VANDENBOSSCHE GARLIN
MEMBRES D'HONNEUR M. Alfred PRAT BERNACHOT PONTACQ M. Henri LACASSAGNE NAVAILLES ANGOS M. Jean HOURTICQ THEZE M. Christian DIEGOU ARTIGUELOUVE	SECRÉTAIRE ADJOINT M. Jean-Pierre MESMOUDI PAU Ville TRÉSORIER GÉNÉRAL DÉPARTEMENTAL M. Didier HERTOUX THEZE TRÉSORIER ADJOINT M. Jean HOURTICQ THEZE
PRÉSIDENTE DÉPARTEMENTALE Mme Christine SOULE-CHANDELLE OLORON SAINTE MARIE	RESPONSABLE DES VEUVES Mme Christine SOULE-CHANDELLE OLORON SAINTE MARIE
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ M. Didier HERTOUX THEZE	MEMBRES DU BUREAU M. Henri Paul MARTINOU LEMBEYE M. Eugène LABAYRADE JURANCON M. Jean-Pierre MESMOUDI PAU Ville
VICE-PRÉSIDENTS M. Jean-Baptiste DUBOUE SALIES DE BEARN M. Bernard LASCURETTES NAY	

COMPOSITION DES COMMISSIONS 2019/2020

COMMISSION DES VEUVES Madame Christine SOULE CHANDELLE	COMMISSION ORGANISATION DES MANIFESTATIONS Monsieur Didier HERTOUX Monsieur Jean-Baptiste DUBOUE Monsieur Laurent TEULERE
COMMISSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ Madame Lucette CAILLABET Monsieur Jacques CAILLABET	COMMISSION VISITE AUX MALADES Madame Lucette CAILLABET
COMMISSION DÉFENSE DES DROITS ET COMMUNICATION Monsieur Didier HERTOUX Monsieur Bernard LASCURETTES	Maitre de cérémonie Monsieur Didier HERTOUX Monsieur Laurent TEULERE
COMMISSION DU JOURNAL UNITS TOUSTEM ET INFORMATIQUE Monsieur Bernard LASCURETTES Monsieur Francis BOULIER	Porte – Drapeaux Monsieur Michel KIEWSKI Monsieur Robert CAMBORDE Monsieur Denis CAZALAA-ARRIBES

Le Président Départemental et la Secrétaire Générale Départementale sont membres de droit de la totalité des commissions.

Monsieur Jacques CAILLABET, donne la parole à Monsieur Jean VERGEZ, Directeur de l'Office National des Anciens Combattants – Victimes de Guerre 64 à PAU.

Ce dernier donne quelques informations. Il demande à tous les Présidents de section de garder le contact envers les différentes autorités de l'Etat et le conserver. Surtout que les Combattants Algérie Tunisie Maroc continuent à être présents aux différentes cérémonies.

Il remercie Monsieur Jacques CAILLABET pour ses 18 ans de présidence.

Monsieur Jacques CAILLABET remercie Monsieur Jean VERGEZ et nous fait part que ce dernier est nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Il lui remet la Médaille de la Fédération.

La séance est levée.

Un pot de l'amitié offert par monsieur et Madame CAILLABET, fut servi. Suivi d'un repas à LAROIN.

Christine SOULE CHANDELLE
Secrétaire Générale, Présidente Départementale.

ETAT DES DECORATIONS

Remises le 18 mai 2019 à

OLORON SAINTE MARIE - LEDEUX

CROIX DU COMBATTANT

M. Jean LACOU DANNE	Salies de Béarn
M. Robert MONSEGU	Garlin
M. Yves CAVERO	Oloron-Ste-Marie

REMISE DES DISTINCTIONS

CONGRÈS À OLORON - LEDEUX

Le 18 mai 2019

MÉRITE FÉDÉRAL

Emile BIHET	Séviacq
André DUPOUY	Arzacq
Albert FARANDOU	Montaner
Michel KIESWKY	Jurançon
Henri LABORDE	Laroin
Maurice RAVIE	Nay
Jean Pierre VIDEAU	Garlin
René BAUD	Lembeye

MÉDAILLE DE LA FIDÉLITÉ

Henri LACASSAGNE	Navailles Angos
Pierre SARRABÈRE	Lagor
Léopold DABADIE	Garlin
Jean Pierre COUPETE	Garlin

L'AD COMMUNIQUE DÉSORMAIS VIA SON NOUVEAU SITE INTERNET

L'association Départementale dispose désormais d'un site internet où vous pourrez retrouver des informations et vidéos de toutes nos activités. Il a été créé par un de nos adhérents Francis BOULLIER.

Merci à lui pour son excellent travail.

www.anciens-combattants-et-veuves-du-bearn-et-soule.fr



AU CHÂTEAU D'AYDIE
MADRAN - PACHERENC DU VIC BILH

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Dimanche sur rendez-vous

Dégustation - Visite de Chai - Vente de vins

Groupe de plus de 10 personnes sur Rendez-vous

N°696, Chemin 317 - 64330 AYDIE
Tél : 05 59 04 08 30

Mail : contact@famillelaplace.com - www.famillelaplace.com

DERNIÈRES VIDÉOS EN LIGNE



74^{ème} CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES
ACPG-CATM-TOE-ME ET
VEUVES DU BEARN ET DE LA SOULE.

La vidéo (complète)* du 74^{ème} CONGRÈS des
ACPG-CATM-TOE-ME et VEUVES du BÉARN et
de la SOULE est en ligne ICI :
<https://youtu.be/Dsx8SbkPzts>

COMMÉMORATION AU MÉMORIAL DES
ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE,
TUNISIE ET MAROC.

Juste un petit mot pour vous informer que la
vidéo de la journée est en ligne ICI :
<https://youtu.be/7Dp8aUBYYZg>

COMMÉMORATION DU
75^{ème} ANNIVERSAIRE À PORTET.

La vidéo réalisée à PORTET le 03 juillet pour le
75^{ème} anniversaire de la barbarie
Allemande est en ligne sur le site des ACPC et
ici :

<https://youtu.be/0dl-5NqooxU?t=3>

BON VISIONNAGE !



* La vidéo (complète) : l'accueil - le congrès - l'église - le monument aux Morts, le vin d'honneur, le repas et l'animation sonore, la danse et la clôture !

Les personnes intéressées par cette vidéo complète peuvent m'adresser une clé USB d'au moins 10 gigas de mémoire (la vidéo "pèse" 6,55 gigas) à mon adresse :

Francis BOULLIER - 21, chemin de la Mairie - 64330 RIBARROUY

Bien entendu, c'est à titre gratuit !

Pour ceux qui ne sont intéressés que par l'une ou l'autre des séquences citées plus haut (l'accueil - le congrès - l'église - le monument aux Morts, le vin d'honneur, le repas et l'animation sonore, la danse et la clôture) peuvent m'adresser également une clé USB de capacité moindre 13 Mo pour l'accueil, Le CONGRÈS (4 Gigas), l'église (96 Mo), Monuments aux Morts (500 Mo), vin d'honneur (20 Mo), l'animation pendant le repas (1,5 giga) la danse (380 Mo), la clôture (283 Mo).

Carnet

LACO

Madame Jeanine REY-BETHBEDER nous a quitté le 9 mars. Nous adressons à la famille, enfants, petits enfants nos très sincères condoléances.

LASSEUBE

Madame Cécile CAMBOT née PALOUME était la veuve d'Henri, qu'elle avait épousé à son retour de captivité en Allemagne. Ses obsèques religieuses ont été célébrées en l'église de CESCAU le 6 mars 2019.

LEMBEYE

Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame Jeanne BORDENAVE, adhérente de notre association sur la commune de Bénéjacq. Nous présentons à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

MONTANER

Nous déplorons le décès de Monsieur BONNEAU Elie, Combattant Algérie Tunisie Maroc. Nous réitérons toutes nos condoléances.

NAY

La section de NAY a le regret de vous faire part des décès de Mme Josette BARAT, Ancienne Combattante INDOCHINE. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et amis.

Très attachée au monde combattant, elle avait tenu à être présente à l'inauguration du Mémorial INDOCHINE à PAU le 15 octobre 2017.



OLORON SAINTE MARIE

Depuis quelques années, madame Germaine MIRANDE, ne pouvait plus nous accompagner. Autrement c'était une personne, toujours présente, d'une très grande gentillesse. C'est avec tristesse que nous avons appris son décès. Nous réitérons toutes nos condoléances à sa fille et à toute sa famille.

Nous déplorons le décès de Monsieur André LARRIEU. Toutes nos condoléances à sa famille.

ORTHEZ

Depuis quelques années, madame Germaine MIRANDE, ne pouvait plus nous accompagner. Autrement c'était une personne, toujours présente, d'une très grande gentillesse. C'est avec tristesse que nous avons appris son décès. Nous réitérons toutes nos condoléances à sa fille et à toute sa famille.

Nous déplorons le décès de Monsieur André LARRIEU. Toutes nos condoléances à sa famille.

PAU VILLE

Décédé dans sa 100ème année, Monsieur Léon DEPIERRE nous a quitté. Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille.

Les adhérents de la section présentent à toute la famille de Madame Fernande VIVE leurs sincères condoléances.

SALIES DE BEARN

Les adhérents de la section présentent à son épouse et ses enfants leurs sincères condoléances.

THEZE

« La section des Anciens Combattants de THEZE endeuillée »

Claude MARCHAN nous a quitté le 18 mars 2019.

Ses obsèques ont eu lieu dans la petite église de LANUSSE qu'il avait lui-même rénovée, bien trop petite pour accueillir les très nombreuses personnes venues lui rendre un dernier hommage et apporter un peu de réconfort à son épouse Bernadette, sa fille Véronique et leurs familles.

Né en 1935, Claude a été appelé sous les drapeaux en 1957 au sein du 4^{ème} Bataillon de Chasseur Alpin ; après un entraînement intensif il est envoyé en Algérie dans la région de BONE.

Durant près de 13 mois, il participera à toutes les opérations et combats de son régiment, ses officiers souligneront son comportement exemplaire.

De retour en Béarn, il épousera Bernadette et de cette union naîtra leur fille Véronique. Claude maçon de métier créera son entreprise et réalisera des centaines de constructions et rénovations.

Très impliqué dans la vie sociale de sa commune, toujours prêt à rendre service, Claude est aussi un croyant dévoué pour la paroisse Saint Pierre des Vallées.

Claude est une immense perte pour nous, anciens combattants de la section de THEZE, il était de toutes les cérémonies patriotiques et de tous les repas de cohésion.

Depuis de nombreuses années, délégué du village de LANUSSE MIOSENS, il visitait les malades, les veuves et ses camarades.

Claude était une belle personne, nous renouvelons nos sincères condoléances et notre soutien à sa famille



Didier Hertoux

Président de la Section de THEZE

LA VIE DE NOS SECTIONS

SECTION DE JURANÇON

SAMEDI 5 JANVIER 2019

Salle N°1 « Jean-Paul GALANT » à la maison des associations, dégustation de la traditionnelle « Galette des Rois », suivie de l'apéritif, c'est aussi l'occasion de s'acquitter de la cotisation 2019 et de nous retrouver entre amis.

DIMANCHE 3 FEVRIER 2019

« L'Atelier du Neez », notre loto annuel, qui nous fait un solde positif.

DIMANCHE 10 FEVRIER 2019

Salle N°1 « Jean-Paul GALANT » à la maison des associations, Assemblée Générale de l'association des anciens combattants ACPG-CATM-TOE-ME et Veuves section de Jurançon.

Les O.P.E.X. désireux de se joindre à notre association pour défendre leurs droits étaient les bienvenus.

Cette assemblée générale a été présidée par Messieurs Didier HERTOUX, vice-président départemental, Michel BERNOS, maire de Jurançon et Bernard SOUDAR, maire de Laroin et conseiller départemental.

A cette occasion, un rappel a été fait sur l'importance du social de nos adhérents, sur l'accueil des OPEX dans notre association et sur la nécessité que les diverses associations se serrent les coudes et aillent dans le même sens, car nous ne sommes pas loin d'avoir perdu le ministère des anciens combattants.

Ensuite, Monsieur Eugène LABAYRADE a remis 2 diplômes de la section de Jurançon à 2 adhérents, Madame Marie ABADIE-BOUCHET et Monsieur Joseph CAMPAGNE-MINA.

Pour clôture, un vin d'honneur suivi du repas au restaurant « Joffre » à Bizanos.



5 décembre 2019 | Sections Nord Béarn

La section de THEZE organise la cérémonie du 5 décembre 2019, une note de service sera diffusée en temps voulu. Sont concernées les sections : ARZACQ ARRAZIQUET - NAVAILLES ANGOS - GARLIN - SEVIGNACQ - THEZE

SECTION DE LACQ-AUDÉJOS.

SAMEDI 5 JANVIER 2019

C'est sous la pluie, en présence du Major de la gendarmerie de Mourenx, du lieutenant des pompiers de Mourenx que se sont déroulées les cérémonies du 8 Mai 2019.

Au monument aux morts d'Audéjos puis de Lacq : messages de l'UFAC, de la secrétaire d'Etat aux armées, dépôt de gerbe et Marseillaise.

Puis M. Roger PONDELESTAING a été décoré du Titre de Reconnaissance de la Nation et de la Croix du Combattant.



SECTION DE SÉVIGNACQ :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les anciens combattants de la section de sévignacq (anciens combattants, prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, opérations extérieures, veuves) ont tenu leur assemblée générale annuelle en présence du président Amédée Benquet. Celui-ci a présenté les nouveaux adhérents et remercié les autorités présentes : le président départemental Jacques Caillaud, Michel Cuyaubé maire de Sévignacq, Yves Leugé adjoint au maire de Lussagnet-Lusson et Monsieur Lopez adjoint au maire de Lasclaveries. Un vin d'honneur, suivi du banquet au restaurant Chez Darricau à clôturé l'assemblée.



SAMEDI 08 MAI SÉVIGNACQ

Lors de la cérémonie du 8 mai, regroupant les communes avoisinantes de Coslédaà, (Sévignacq, Escoubes, Bernadets), après la messe célébrée par l'abbé Sébastien Lesca, avec la chorale, en l'église Saint-Laurent de Coslédaà, devant le monument aux morts, Amédée Benquet le président des anciens combattants, a décoré Thomas Darrieumerle de la croix du combattant pour ses opérations extérieures comme militaire en République Centre - Africaine et au Mali.

Thomas a rejoint la vie civile, et travaille pour la défense nationale comme maître de chiens dans une équipe cynophile au sein d'un établissement militaire de la région.

Cette journée de mémoire s'est terminée par un vin d'honneur, suivie d'un excellent repas de 53 couverts, servis à la maison pour tous, par Francis Coustet du restaurant "Lou - Manéchal".



MÉDAILLÉ DE SÉVIGNACQ

Le 74^{ème} congrès départemental des anciens combattants, d'Algérie, Tunisie, Maroc, opérations extérieures, et veuves, s'est tenu à Oloron le samedi 18 mai. Sous la présidence du président départemental Jacques Cailabet, en présence des maires d'Oloron et de Ledeuix. La médaille du mérite fédéral, pour services exceptionnels rendus au sein de l'association locale, a été décernée à Emile Bihet.

A l'issue les congressistes ont rejoint le village de Ledeuix pour la messe, le monument aux morts, le vin d'honneur, et le banquet.



/// LE RÈGLEMENT DU CHEF ///

ARTICLE 1

Le Chef a raison.

ARTICLE 2

Le Chef a toujours raison.

ARTICLE 3

Même si un subalterne a raison, c'est l'article 1 qui s'applique.

ARTICLE 4

Le Chef ne dort pas, il se repose.

ARTICLE 5

Le Chef ne mange pas, il se nourrit.

ARTICLE 6

Le Chef ne boit pas, il goutte.

ARTICLE 7

Le Chef n'est jamais en retard, il est retenu.

ARTICLE 8

Le Chef ne quitte jamais son service, il est appelé.

ARTICLE 9

Le Chef ne lit jamais son journal pendant le service, il l'étudie.

ARTICLE 10

Le Chef n'entretient pas de relations avec sa secrétaire, il l'éduque.

ARTICLE 11

On entre dans le bureau du Chef avec ses idées personnelles, on en ressort avec les idées du Chef.

ARTICLE 12

Le Chef reste Chef même en caleçon de bain.

ARTICLE 13

Plus on critique le Chef, moins on a de primes.

ARTICLE 14

Le Chef est obligé de penser pour tout le monde.

CONCLUSION :

Le Chef est un Dictateur.

Il faut interdire aux Chefs de se marier, afin que leur nombre n'augmente pas.

Pompes Funèbres - Marbrerie
Larréché

- Enterrements • Créations
- Testament • Entretien monuments • Gravure
- Pose de caveaux • Contrats obsèques
- Transports de corps toutes distances • France • Etranger

Tél : **05 59 77 44 18**
16 rue des Genêts
64350 LEMBEYE

Fax : 05 59 13 88 30
Mail : pf-larrece@orange.fr

PMI (PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ) ET SUCCESSIONS

Une PMI répare un dommage corporel lié à une blessure ou un accident et découle d'un constat médical et administratif attestant la réalité de la blessure ou de la maladie ayant amené à l'octroi de la PMI.

C'est une décision commune Défense/ Finances qui accorde cette rente périodique retenue au taux fixé par la commission de réforme.

Ce qui suit concerne les successions que les notaires doivent déclarer aux services financiers c'est-à-dire les impôts.

Cela ne concerne que les conjoints et descendants du pensionné.

L'article 775 bis du code général des impôts nous dit : « Sont déductibles pour leur valeur nominale de l'actif de succession, les rentes et indemnités versées ou dues au défunt en réparation de dommages corporels liés à un accident ou une maladie »

Le montant à déduire par le conjoint et les descendants de l'actif successoral est le total cumulé des PMI perçus chaque année sans aucune revalorisation, après conversion des anciens francs (avant 1960), des nouveaux francs (avant 2002) en euros.

L'article 885K nous dit :

« La valeur de capitalisation des rentes ou indemnités perçues en réparation de dommages corporels liée à un accident ou à une maladie est exclue du patrimoine des personnes bénéficiaires, ou en cas de transmission à titre gratuit par décès du patrimoine du conjoint survivant »

Donc après le décès de l'époux titulaire d'une PMI, l'épouse n'a pas à payer de droits de succession par contre il n'en va pas de même pour les descendants qui

pourront déduire du patrimoine de leur mère le montant de la PMI perçue par leur père prédécédé.

Ces dispositions sont issues de la loi N° 2006 166 du 21 décembre 2006 (JORF du 27 décembre 2006)

Cela ne concerne que les successions ouvertes depuis le 1^{er} janvier 2007 quelle que soit la date de perception de la PMI.

La prescription intervient au 31 décembre de la troisième année suivant celle au cours de laquelle l'impôt est exigible.

Donc par exemple pour un impôt sur la succession en 2018 le délai expire le 31 décembre 2021.

Pour calculer le montant déductible de l'actif successoral :

Il faut reprendre année par année les bulletins de pension et additionner après conversion en euro si nécessaire les sommes perçues.

Ceci peut être fait du vivant du pensionné et tenue à jour.

Il peut être également utile d'adresser un courrier à la trésorerie générale qui paye la PMI pour demander quel est depuis le départ de la PMI le total des sommes perçues à ce titre. Il faut bien préciser dans cette requête à la trésorerie générale les références de la pension et le numéro d'inscription au grand livre de la dette publique.

L'adresse du centre de gestion figure sur le bulletin de pension et sur les relevés.

Ce qui précède est valable sur le plan fiscal mais les règles de succession sont régies par le droit civil ce qui ne modifie en rien les ordres successoraux.

CARTE DU COMBATTANT

DROITS AU-DELA DU 2 JUILLET 1962 POUR L'ALGERIE

La loi de finances pour 2019 permet d'accueillir favorablement les demandes de carte du combattant lorsque le militaire a été affecté en Algérie après le 2 juillet 1962, dès lors qu'il y a effectué un séjour de 120 jours au moins avant le 2 juillet 1964.

Les demandes sont reçues sur un imprimé spécial qui permet de solliciter en même temps la carte du combattant et la retraite du combattant.

Pour les demandeurs domiciliés dans les Pyrénées-Atlantiques, la demande doit être faite auprès de :

ONACVG - Service départemental des Pyrénées-Atlantiques
Préfecture - 2 rue maréchal Joffre - 64021 Pau cedex

Un premier bilan peut être dressé s'agissant de la mise en œuvre de cette mesure.

Au 26 février 2019, le Service départemental avait enregistré 303 demandes. Lors de sa première réunion, le 22 janvier, la commission nationale a accueilli favorablement 161 demandes pour le département. Les autres dossiers seront traités lors de la prochaine réunion de la commission nationale, le 20 mars. De plus, la publication de cette nouvelle disposition a suscité 16 demandes de carte

du combattant au titre d'une mesure précédente (dont celle des 4 mois à cheval avant et après le 2 juillet 1962) et généré 12 attributions supplémentaires de la carte du combattant.

NB : La carte du combattant délivrée pour un séjour effectué en totalité après le 2 juillet 1962 relève des attributions au titre des OPEX, et non de la guerre d'Algérie, comme pour les opérations au Cameroun (du 17/12/56 au 31/12/58 et du 01/06/59 au 28/03/58) et en Mauritanie (totalité des années 1957, 58 et 59). Ceci n'a aucune incidence sur les droits liés au statut de combattant (retraite du combattant, demi-part fiscale, retraite mutualiste, qualité de ressortissant de l'ONACVG,...).

Rappel des contacts : sd64@onacvg.fr - Tél. : 05 59 98 25 70



ALGERIE : SOUK-ARHAS

LA BATAILLE DES FRONTIERES DU 27 AVRIL au 2 MAI 1958

par M. Jean HOURTICQ Section de THEZE et ancien parachutiste du 9 RCP en Algérie

SOUK-ARHAS est situé en Algérie, à 100 kilomètres au sud de Bône (Hannaba) et à une vingtaine de kilomètres de la frontière tunisienne, non loin de Sakiet, le terrain y est ingrat : compartimenté, montagneux et haché.

Le barrage électrifié appelé « ligne Morice » le protège des incursions des combattants du F.L.N., basés et entraînés par milliers dans le « Bec de Canard » et à Sakiet.

Le groupe de secteurs appartient à la zone Est Constantinoise, couverte par le 2e D.I.M. aux ordres du général Vanuxen.

Le secteur de Souk-Arhas connaît des affrontements rudes et fréquents. Nombreux sont ceux qui y sont morts pour la France », de tous grades et de toutes armes. Parmi eux, les plus en vue : les colonels Putz de la 11e D.I., Keller du 1er Spahis, Jeanpierre du 1er R.E.P., les capitaines Bourgin du 2e R.E.P. et Beaumont du 9e R.C.P., sans oublier les colonels Usureau du 15/3 R.I. commandant le secteur et Oddot du 31e R.D. (dragons), grièvement blessés et évacués sur le Val-de-Grâce.

Sur la guerre d'Algérie, le général Bertin écrit dans le « Fantassin de France » « les grandes batailles y sont rares, la plus connue (?) est celle de Souk-Ahras, fin avril-début mai 1958 ».

En avril 1958 le F.L.N. tente un grand coup décisif, à exploiter auprès des instances internationales. Dans la nuit du 27 au 28, deux ou trois katibas (environ 300 hommes) s'infiltrèrent sur le secteur après avoir franchi la ligne Morice. Décelées dès l'aube, elles sont prises en chasse par la Groupement Mobile de Sécurité (G.M.S) n°2, comptant de nombreux harkis. A 12h30 le G.M.S. est au contact à 6 km de Souk-Arhas. Il est implacablement cloué au sol par une troupe solidement entraînée, équipée et de 4 à 5 fois supérieure en nombre. Le G.M.S. demande et obtient en urgence un renfort du 9ème R.C.P. aux ordres du lieutenant-colonel Buchoud. A bord d'hélicoptères H 21 (bananes volantes) les 90 chasseurs de la 3e compagnie sont accueillis par des feux nourris dès leur approche de la zone sensible. Un para est blessé avant de sauter. Il le sera à nouveau ensuite. Mais des mains et des mouchoirs blancs s'agitent de derrière les bosquets et les fourrés. Des combattants du F.L.N. avancent les bras levés en signe de reddition en direction des paras confiants. Soudain, sur un coup de sifflet strident, ils se plaquent au sol. Les larmes automatiques dissimulées des rebelles se mettent à crépiter. La 3e compagnie littéralement fauchée, est encerclée dans un « mouchoir de poche ». Les rescapés se regroupent autour du capitaine Beaumont grièvement blessé à la tête, mais toujours en liaison avec son P.C. C'est un peloton blindé de l'Escadron 3/10 ter de gendarmerie mobile qui intervient en urgence. En 20 minutes il est à pied d'œuvre, et ses tirs précis permettent de couvrir ce qui reste de la 3e Compagnie dans l'attente des renforts du 31e Dragons. Touchés à nouveau, le reste de la 3e Compagnie dans l'attente des renforts du 31e Dragons. Touchés à nouveau, le capitaine Beaumont tombe à son poste ainsi que son radio, le chasseur Desmares.

En 2 jours le 9e R.C.P. a mis hors de combat 120 rebelles, mais il a perdu : 1 capitaine, 1 sous-lieutenant, 4 sous-officiers et 21 chasseurs. Il compta en outre 27 blessés.

Il a cependant permis de fixer les premiers éléments

de l'adversaire. La bataille s'engage avec violence et acharnement. Elle durera 4 jours et 4 nuits du 28 avril au soir du 1er mai 1958.

Le 29 avril de nouvelles Katibas venant de Tunisie sont engagées, en renforts des éléments stoppés. Vers 9 heures, un détachement blindé de l'escadron 3/10 ter de gendarmerie est à nouveau demandé pour consolider en hâte un point faible du dispositif.

L'action s'amplifie en intensité, en volume et en violence. L'affrontement est sans merci. Les détachements d'interventions appartiennent à des unités chevronnées : 1er R.E.P., 15/3 R.I., 15/2 R.I., G.M.S. n°2, 3e R.E.I., 31e Dragons, 3/10 ter de la gendarmerie mobile.

A 16 heures le détachement du 1er R.E.P. est stoppé par des feux intenses et puissants. Un tir nourri et audacieux des blindés de la gendarmerie mobile, 20 mètres en avant des bérets verts, neutralise l'ennemi. Les paras reprennent leur progression. Les chefs rebelles de l'extérieur s'affairent au maintien du moral de leur troupe. Radio Tunis annonce mensongèrement que Souk-Ahras est tombé et que le drapeau F.L.N. flotte sur la commune mixte.

Le 30 avril, le contact est perdu. Un peloton de gendarmerie mobile, en « herse mobile » surveille la ligne Morice dans la région sensible de Zarouria. Le 1er mai au petit jour, il détecte un franchissement de la ligne et fait un prisonnier qui révèle l'importance des forces en transit : plusieurs katibas (compagnies) arrivent en renfort de celles qui sont déjà engagées.

Un bouclage d'envergure par la gendarmerie mobile, à 5 km du Souk-Arhas fixe l'ennemi, et demande des renforts en ratissage. Ceux-ci seront à pied d'œuvre à 10 heures. On y retrouve les mêmes du 15/3, du 9e R.C.P., du 1er R.E.P., du 31e Dragons.

Vers 18 heures plus de 110 rebelles auront trouvé la mort dans cette nasse infernale. Au soir du 1er mai, Souk-Arhas est enfin dégagé. Quelques combats satellites se poursuivent sur le secteur, en chasse des rescapés du F.L.N.

C'est en se portant sur un point d'engagement, vers Guelma, de son « commando vietnamien » du 1er R.E.P. que le colonel Jeanpierre devait trouver la mort parmi les siens.

Ces 4 jours d'engagement, trop peu connus, marquent au 2 mai 1958, un coup d'arrêt aux prétentions militaires du F.L.N. Ce dernier vient en effet de perdre : 1 millier d'hommes, 600 fusils, 25 FM, 15 mitraillettes, des mortiers, des bazookas, de nombreux PM et PA.

IL ne s'agit là que d'un bilan sommaire limité à la périphérie immédiate de Souk-Arhas. Les réserves en troupes fraîches du « Bec de Canard » et de Sakiet sont quasi épuisées. La zone frontière retrouve un calme perdu depuis 4 ans.

Pour de nombreuses raisons, cette victoire du début mai 1958 n'a pas été exploitée. C'était pourtant une opportunité. Beaucoup de participants s'en sont interrogés en méditant sur le prix d'un tel résultat.

Sur l'autre rivage de la Méditerranée, emporté dans la tourmente d'un changement de république, le peuple de France n'en a rien su. Pourtant en 4 jours et 4 nuits du 28 avril au 2 mai 1958, plus de 150 braves sont « Morts pour la France » sur les collines boisées de Souk-Arhas.

Georges DESGUILLES Délégué général du Jura
(Lieutenant de l'Escadron 3/10 ter de Gendarmerie mobile en 1958)

EN SOUVENIR DU "PETIT PEYROU" À SON AMI D'ENFANCE LE "PETIT BRIDAT"

Photo prise, juste après la libération de PAU, devant la Préfecture, où l'on voit les 2 plus « jeunes libérateurs de PAU ».

A gauche du Général LECLERC :
François BRIDAT et Jean PEYROU



ÊTRE JEUNE

La jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit, un effet de la volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage sur la timidité du goût de l'aventure sur l'amour du confort.

On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années : on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal. Les années rident la peau ; renoncer à son idéal ride l'âme. Les préoccupations, les doutes, les craintes et les désespoirs sont les ennemis qui, lentement, nous font pencher vers la terre et devenir poussière avant mort.

Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille. Il demande comme l'enfant insatiable : « Et après ? ». Il défie les événements, et trouve de la joie au jeu de la vie.

Vous êtes aussi jeune que votre foi. Aussi vieux que votre doute. Aussi jeune que votre confiance en vous-même. Aussi jeune que votre espoir. Aussi vieux que votre abattement. Vous resterez jeune tant que vous resterez réceptif. Réceptif aux messages de la nature, de l'homme et de l'infini.

Si, un jour, votre cœur allait être mordu par le pessimisme et rongé par le cynisme, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard.

Général MAC ARTHUR 1945

Amélioration de l'habitat

ubi access

demain se prépare dès aujourd'hui

Nous vous proposons des solutions d'aménagement de l'habitat pour seniors, personnes à mobilité réduite et établissements recevant du public. **ubi access** a une expertise reconnue des professionnels et particuliers. Nous choisissons, c'est avant tout la garantie d'une démarche de qualité.

De l'étude à la réalisation des travaux, notre interlocuteur unique suivra intégralement votre projet d'aménagement : visite, plans, chiffrage, suivi des travaux et réception.

TVA réduite Crédit d'Impôts*

8 Rue Nogué - PAU Tél. : 05 59 72 54 96
www.ubi-apr.fr

EN VRAI, AVEC UNE BONNE PROTECTION, ON EST PLUS SEREIN FACE AUX ALÉAS DE LA VIE.

ASSURANCE DE PERSONNES

groupama.fr

Parce que vous êtes au cœur de nos préoccupations, Groupama d'Oc vous propose un large choix d'assurances de personnes : assurance santé, prévoyance et accidents corporels ; solutions d'épargne et de retraite ; assurance dépendance, décès et frais d'obsèques.

Rencontrez un conseiller Groupama ou rendez-vous sur groupama.fr.

VOTRE CONSEILLER
Jean-Luc LABORDE à THEZE - 06 08 77 40 51
jean-luc.laborde@groupama-oc.fr

N° Cristal 0 969 320 319
APPEL NON SURTAXÉ

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Groupama d'Oc - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc - Siège social : 14 rue de Vidalhan, CS 93005, 31131 BALMA Cedex - 391 851 532 R.C.S. TOULOUSE
- Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92469, 75436 Paris Cedex 09 - Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien Crauvaud - Création : Agence Marcel